

DECISION n°2018-294

(Annule la décision 2018-256)

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

Admissions

Le Directeur général du Centre Hospitalier de Dreux, Monsieur Hugo MONTAMAT,

Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à 35, R.6143-38,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

Vu la nomination en date du 1 juillet 2004 en qualité de Technicien supérieur Hospitalier de Madame Katia BERTIN,

Vu la nomination en date du 8 août 2007 en qualité d'Adjoint administratif 1^{ère} classe de Madame Sylvie NOCUS,

Vu la nomination en date du 9 novembre 2007 en qualité d'Adjoint administratif 2^{ème} classe de Madame Lynda FUSCIEN,

Vu la nomination en date du 1^{er} novembre 2012 en qualité d'Adjoint des cadres de Madame Nathalie AUBRY,

Vu la nomination en date du 1^{er} novembre 2012 en qualité d'adjoint des cadres de Madame Valérie CALLU,

Vu la nomination en date du 1^{er} janvier 2015 en qualité d'Adjoint administratif 1^{ère} classe de Madame Anne Sophie LEROY,

Vu l'arrêté de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 17 décembre 2018 désignant Monsieur Hugo MONTAMAT, Directeur du Centre Hospitalier de Dreux à compter du 21 décembre 2018.

DECIDE

Article 1 :

Délégation de signature est donnée à Madame Nathalie AUBRY, Adjoint des cadres à l'effet de signer :

- Tous les actes, décisions et documents relevant de la gestion courante des questions liées aux admissions de l'établissement.

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Nathalie AUBRY délégation de signature est donnée à Mme Anne-Sophie LEROY, adjoint administratif, Mme Valérie CALLU, adjoint des cadres, Mme Katia BERTIN, Technicien supérieur hospitalier, à effet de signer :

- Ordonnancement pour les recettes ;
- Transfert de corps (retour au domicile du patient) sans mise en bière ;
- Admission en soins psychiatriques non consentis.
-

Article 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Nathalie AUBRY, délégation de signature est donnée à Mme Anne Sophie LEROY, adjoint administratif, Mme Katia BERTIN, Technicien supérieur hospitalier, Mme FUSCIEN Lynda, adjoint administratif, Mme Valérie CALLU adjoint des cadres, Mme Sylvie NOCUS, adjoint administratif, à effet de signer :

- Déclaration des actes de naissances.

Article 4 :

La présente décision sera notifiée aux intéressées, communiquée au conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Dreux, transmise au comptable de l'établissement et publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure et Loir.

Article 5 :

La présente décision prend effet à compter du 21 décembre 2018.

Fait à Dreux, le 21 décembre 2018,

Hugo MONTAMAT
Directeur



Valérie CALLU
Adjoint des cadres,



Nathalie AUBRY
Adjoint des cadres



Katia BERTIN
Technicien supérieur hospitalier



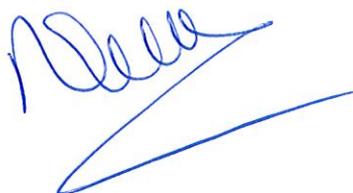
Lynda FUSCIEN
Adjoint administratif



Anne Sophie LEROY
Adjoint administratif



Sylvie NOCUS
Adjoint administratif



Copies :

- Dossier administratif des intéressées ;
- Trésorerie, conseil de surveillance, préfecture (recueil des actes administratifs)
- Intéressées.